

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE**

<b>MSDS no</b>	<b>:</b>	<b>1006500.00</b>	<b>Fabricant</b>	<b>:</b>	<b>Oil-Dri (Produits Favorite Ltée)</b>
<b>Identité</b>	<b>:</b>	<b>Absorbant tout usage CN</b>	<b>Numéro civique</b>	<b>:</b>	<b>730 Salaberry</b>
<b>Émission</b>	<b>:</b>	<b>5 juillet 2013</b>	<b>Ville</b>	<b>:</b>	<b>Laval</b>
<b>Nom chimique:</b>		<b>Attapulgite</b>	<b>Province</b>	<b>:</b>	<b>Québec</b>
		<b>Terre de Fuller (argile)</b>	<b>Code Postal</b>	<b>:</b>	<b>H7S 1H3</b>
			<b>Téléphone urgence:</b>		<b>450-663-5750</b>

**2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<b>Contenu</b>	<b>No. Cas</b>	<b>Quantité</b>
Terre de Fuller (argile) Type attapulgite	8031-18-3	10-90%
Ingrédient de propriété industrielle		10-90%
Silice cristalline (Quartz) Poussières respirables (Moins de 0,1%)	14808-60-7	Less than 10% bulk

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****URGENCE**

Ce produit ininflammable est composé de minéraux chimiquement inertes. De par sa nature, il contient une petite quantité de silice cristalline (quartz). Une exposition prolongée à la silice cristalline peut causer la silicose. L'«International Agency for Research on Cancer (IARC)», dans la monographie 42, estime que la silice cristalline est probablement cancérigène pour l'homme. Certains rapports indiquent que l'exposition au quartz contenu dans ce produit, lors d'une utilisation normale, est bien en dessous des normes recommandées.

**DANGERS-SANTÉ**

---

<b>INGESTION:</b>	Aucun effet nocif si le matériel est non utilisé.
<b>INHALATION:</b>	L'inhalation de fortes concentrations de poussières peut causer l'irritation des voies respiratoires supérieures.
<b>YEUX:</b>	Peut causer l'irritation des yeux (par action mécanique).
<b>PEAU:</b>	Aucun effet nocif anticipé.
<b>SENSIBILITÉ:</b>	Aucun effet nocif anticipé.
<b>CANCÉROGÉNÉCITÉ:</b>	L'inhalation excessive des poussières de ce produit peut causer des troubles pulmonaires. L'inhalation de la silice cristalline contenue dans ce produit peut causer la silicose (une maladie respiratoire progressive) dont les symptômes sont: la toux, la dyspnée, une respiration bruyante et une diminution des fonctions respiratoires. Les données disponibles sur l'exposition à ce produit, lors d'une utilisation normale, indiquent des valeurs en-dessous des normes d'exposition de l'«OSHA» de l'«ACGIH». L'«IARC» classe la silice cristalline ``2A`` (PROBABLEMENT CONCÉROGÈNE POUR L'HOMME) et l'«U.S. National Toxicology Program (NTP)» la classe ``2`` (RAISONNABLEMENT ANTICIPÉ CONCÉROGÈNE).

#### **AGGRAVATION DE SANTÉ PAR CE PRODUIT:**

Aucune donnée

### **4. PREMIERS SECOURS**

<b>YEUX:</b>	Rincer les yeux à l'eau courante froide en soulevant les paupières. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>PEAU:</b>	Laver la peau.
<b>INGESTION:</b>	Consulter un médecin.
<b>INHALATION:</b>	Amener dans un endroit aéré.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>POINT ÉCLAIR:</b>	Produit non-combustible
<b>LIMITE DE FLAMMABILITÉ:</b>	Sans objet
<b>MATÉRIEL NÉCESSAIRE:</b>	

Matériel approprié aux matières environnantes.

**DANGER DE CAUSER INCENDIE OU EXPLOSION:**

Non disponible

**INSTRUCTIONS SPÉCIALES (INCENDIES):**

Non requises

**DANGER DE COMBUSTION:** Non disponible

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION  
ACCIDENTELLE**

Ramasser les solides pour les réutiliser ou pour en disposer.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

**MANUTENTION:** Éviter d'inhaler la poussière. Si vêtements enduits de poussières, laver pour réutilisation.  
**ENTREPOSAGE:** Endroit sec.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Contenu	Limite à l'exposition
Terre de Fuller (argile) Type attapulгите	PEL - 5mg/m <sup>3</sup> TWA (fraction respirable) TLV - 3mg/m <sup>3</sup> TWA (fraction respirable) TLV - 10mg/m <sup>3</sup> TWA (poussières respirables)
Ingrédient de propriété industrielle	PEL - 5mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction) PEL - 15mg/m <sup>3</sup> TWA (poussières totales) TLV - 10mg/m <sup>3</sup> TWA (poussières respirables)
Silice cristalline (Quartz)	

PEL - 10mg/m <sup>3</sup> /%SiO <sub>2</sub> +2 TWA TLV - 0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA
--

**CONTRÔLES (INGÉNIERIE):**

Pour usage normal une ventilation générale devrait être adéquate.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:**

Non requis lors d'utilisation normale. Pour les opérations où la concentration de poussière est excessive un appareil respiratoire à particules peut être utilisé.

**PROTECTION DE LA PEAU:**

Non requis lors d'utilisation normale.

**PROTECTION DES YEUX:**

Non requis lors d'utilisation normale.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE ET ODEUR:** Granules gris-beiges-rouges, aucune odeur.

**CONSISTANCE PHYSIQUE:** Solide

**POINT D'ÉBULLITION:** 163 deg. C (perte d'eau).

**PRESSION (VAPEUR):** Non applicable.

**DENSITÉ (VAPEUR):** Non applicable

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU:** Légère

**DENSITÉ:** 2.3-2.37 g

**P.H.:** Non applicable

**POINT DE FUSION:** 128 deg. C (perte d'eau)

**COEFFICIENT EAU / OCTANOL:** Non disponible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ:** Stable

**INCOMPATIBILITÉ:** Au contact de l'argile sec, l'huile végétale, la térébantine ou d'autres composantes organiques non-saturées, ainsi que l'acide hydrofluorique peuvent générer une chaleur.

**DANGER PRODUITS EN DÉCOMPOSITION:** Aucun

**DANGER DE POLYMÉRISATION:** Ne peut se produire.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de données disponibles.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

La disposition doit d'effectuer selon la réglementation en vigueur au niveau: municipal, provincial et fédéral. Le matériel non-utilisé peut être disposé dans un site d'enfouissement.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Aucune restriction.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### SARA (CATÉGORIE DE DANGER 311/312):

Santé chronique

### SARA-313:

Aucun

### TSCA:

Les éléments composant ce produit se retrouvent sur la liste "EPA TSCA Inventory" ou en sont exempts (EINECS Inventory).

### EINECS:

Rien de spécial à signaler.

### EEC R&S:

Non classifié dangereux selon la "EEC Labeling Regulations".

### JAPON MITI:

Les éléments composant ce produit sont des substances chimiques reconnues par le "Chemical Substances Control Law".

### AICS:

Les éléments composant ce produit se retrouvent sur la liste "AICS Inventory" ou en sont exempts.

### DSL CANADA:

Les éléments composant ce produit se retrouvent sur la liste "AICS Inventory" ou en sont exempts.

---

**PROPOSITION CA #65:** Le quartz de silice cristalline, selon l'État de la Californie, est une cause de cancer.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**NFPA RÉFÉRENCE:** Santé=1 Feu=0 Réactivité=0

**HMIS RÉFÉRENCE:** Santé=1\* Feu=0 Réactivité=0

L'information divulguée sur cette fiche signalétique est sensé être exact. Mais, chaque usager de ce matériel devrait faire un test pour vérifier la compatibilité du produit avec son emploi prévu. OIL-DRI CORPORATION OF AMERICA NE FAIT PAS DE GARANTIE EXPRIMÉE OU SOUS-ENTENDUE CONCERNANT CE PRODUIT et n'assume aucune responsabilité ou obligation émanant de cette information ou du produit. Les références à ce produit ne devraient pas être considérées comme recommandation d'utiliser le produit au détriment d'autres produits sur le marché.